

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 juin 2018

OBJET :

**Rémunération des vacataires et des animateurs
pour les dispositifs enfance-jeunesse de la commune**

Rapporteur : M.HOFFER

Délibération n°10

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses missions dédiées à l'enfance et à la jeunesse, la municipalité a recours à l'embauche de vacataires pour assurer l'encadrement et les animations des dispositifs suivants

- Accueil collectif de mineurs "Les Lutins": Centre de Loisirs des vacances et des mercredis à destination des enfants de 3 à 12 ans.
- Accueil périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30
- Restauration scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30
- Anim'Ados : dispositifs d'animations pour les 13-17 ans pendant les vacances scolaires.

A la rentrée de septembre 2018, les rythmes scolaires sont modifiés ; l'Education Nationale, sur avis du Conseil municipal après consultation des parents d'élèves, a validé un retour à la semaine de 4 jours.

Ce retour nous amène à clarifier le mode de rémunération des agents vacataires. La rémunération des animateurs sera fonction des besoins spécifiques, nécessaires au bon fonctionnement des différents dispositifs mis en place. Leur qualification professionnelle ne sera pas forcément prise en compte à certains moments de la journée. Pour autant, la fidélisation des équipes sera toujours privilégiée.

PROPOSITION

Vu l'avis de la commission élargie « Vie scolaire, petite enfance, jeunesse et sports » en date du 7 juin 2018, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la rémunération des vacataires et des animateurs au 9 juillet 2018 ainsi que sur la nature des interventions.

- **TARIF 1** : Ce tarif s'applique au personnel d'animation et de vie quotidienne sans qualification.
Rémunération au SMIC horaire brut en vigueur (9,88 € brut de l'heure au 1^{er} janvier 2018 à titre indicatif).
- **TARIF 2** : Ce tarif s'applique au personnel qualifié d'animation et de vie quotidienne. BAFA, CQP, CAP Petite Enfance, ATSEM. Rémunération pendant le temps scolaire : 10,00 € brut de l'heure. Rémunération pendant les vacances scolaires et les mercredis (forfait à la journée):

42,00 €	Animateur sans Bafa journée
21,00 €	Animateur sans Bafa 1/2 journée
52,50	Animateur Bafa
26,00 €	Animateur Bafa 1/2 journée
60,00 €	Directeur adjoint
90,00 €	Directeur

Pour les veillées (camping): l'animateur percevra 10,00 € brut par nuitée.

- **TARIF 3** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFD, DUT, DEJEPS ou compétence reconnue dans les domaines artistiques, culturels ou scientifiques, dans le cadre des activités périscolaires. Rémunération : 14,65 € brut de l'heure
- **TARIF 4** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFD, DUT, DEJEPS, compétence reconnue dans les domaines artistiques, culturels ou scientifiques, dans le cadre des animations vacances : dispositif Anim'Ados et animateurs spécialisés du centre de loisirs. Rémunération : 13,00 € brut de l'heure

Accueil matin et soir	Restauration scolaire	Périscolaire du soir (activités spécifiques)
Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1
Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2
		Tarif 3

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 juin 2018.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

tenu sous la présidence
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	15 juin 2018
- Convocation distribuée le :	15 juin 2018
- Affichage du compte-rendu le :	29 juin 2018
- Affichage du procès-verbal le :	21 septembre 2018

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à MME DOLATA
- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. FRANIATTE à MME CADET
- M. CAUSERO à MME POYDENOT
- MME PAGELOT à M. LEINSTER
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME SAGET
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- M. CLOMES

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME POYDENOT

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**

